



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité
Département de la Guadeloupe
Ville de Lamentin

ARRETE N° PM 2023/02/.0.5...

**INTERDISANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DE
TOUTES SORTES DE VEHICULES LORS DE LA MANIFESTATION
DE MANTEN'VAK'EN'SPORT PARC DE LA VERDURE**

Le Maire de la commune du Lamentin,

Vu le Code Général des Collectivités,
Vu les dispositions du Code de la Route, notamment l'article R 417-10,
Vu le code pénal, notamment l'article R 610-5.

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité routière justifie pleinement la réglementation de la circulation et du stationnement des véhicules de toutes sortes à la rue 19 mars 1962, Parc de la Verdure, lors de la manifestation de MANTEN'VAK'EN' SPORT.

ARRETE

Article 1 : La circulation et le stationnement seront strictement interdits à la rue 19 mars 1962, Parc de la Verdure le lundi 13 février 2023 au samedi 18 février 2023 de 08h30 à 17h00.

Article 2 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément à la loi.

Article 3 La Gendarmerie et la police Municipale seront chargées chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, publié et notifié partout où besoin sera.



Lamentin, le 07 février 2023

Le Maire,

J.SAPOTILLE
Christiane TREIL-ALBON
2^{ème} Adjointe au Maire